



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Date de convocation 15 décembre 2023	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 15 décembre 2023	Nombre de conseillers présents :	14
	Nombre de conseillers votants :	16

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 15 décembre 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, EYERABIDE, MM. VUITRY, JACQUET

Mme TRIMBOUR est arrivée à 19h37 au cours de la lecture du rapport relatif au point 4

Ont donné pouvoir : M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Joëlle VUITRY à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Erwan MERLET, Mme Marine DENOYER, M. Alain PIERROT

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2023 / XII / 8 – 7.1 BP 2023 - Décision modificative n° 2

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU la délibération n° 2023 / V / 5 – 7.1 du Conseil municipal du 13 avril 2023 adoptant le budget primitif de l'année 2023,
VU la délibération n° 2023 / IX / 2 – 3.1 du Conseil municipal du 27 septembre 2023 portant acquisition de la partie de la parcelle cadastrée AM219, sise 2 rue du Château,
VU la décision n° 45/2023-7.1 du 7 décembre 2023 portant reprise de provisions pour risques de contentieux,
VU la délibération n° 2023 / XII / 6 – 7.9 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adhésion de la commune à la Société Publique Locale Terre d'Alimentation,
CONSIDÉRANT les modifications devant être opérées au budget primitif 2023, telles que présentées à l'assemblée,
CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et de la section d'investissement,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances, réunis le 13 décembre 2023,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

AUTORISE la décision modificative n° 2 au budget 2023 telle que détaillée ci-après :

En section de fonctionnement

	Chapitres	Modifications
Recettes	78 – Reprise sur amortissements et provisions..... <i>Art. 7815 – Reprise sur provisions pour risques</i>	+ 51 375,00 €
TOTAL DES RECETTES		+ 51 375,00 €
Dépenses	65 – Autres charges de gestion courantes..... <i>Art. 653 – Indemnités, frais de mission et de formation des élus</i>	+ 600,00 €
	66 – Charges financières..... <i>Art. 6615 – Frais de ligne de trésorerie</i>	+ 3 280,00 €
	67 – Charges exceptionnelles..... <i>Art. 6712 – Amendes fiscales et pénales</i>	+ 3 800,00 €
	68 – Dotations aux amortissements et aux provisions..... <i>Art. 6815 – Dotation aux provisions pour risques</i>	- 20 125,00 €
	023 – Virement à la section d'investissement.....	+ 63 820,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		+ 51 375,00 €

En section d'investissement

	Chapitres	Modifications
Recettes	021 – Virement de la section de fonctionnement.....	+ 63 820,00 €
TOTAL DES RECETTES		+ 63 820,00 €
Dépenses	21 – Immobilisations corporelles..... <i>Art. 2111 – Terrains nus : 60 000,00 €</i> <i>Art. 2161 – Œuvres et objets d'arts : 16 332,00 €</i> <i>Art. 2184 – Mobilier : 1 473,00 €</i>	+ 77 805,00 €
	23 – Immobilisations en cours..... <i>Art. 2313 – Travaux sur constructions</i>	- 16 332,00 €
	26 – Participation et créances rattachées <i>Art. 261 : Titres de participation</i>	+ 2 347,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		+ 63 820,00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents

Publié le 22 décembre 2023



Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Cerny, le 21/12/2023
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Cerny, le 21/12/2023

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	16
VOTES : Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

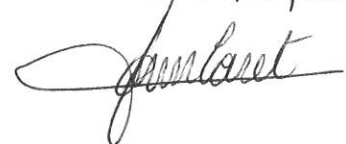
Date de convocation : 15/12/2023

Les membres du Conseil Municipal,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/2023, et de la publication le 22/12/2023

A Cerny, le 22/12/2023



Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20231221-XII_2023xii871-DE
Reçu le 22/12/2023